

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2023 - 078

SEANCE DU Mardi 24 octobre 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération : 8
Procuration(s) : 3
Votants : 11
Date de la convocation Mardi 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre à 18 heures 50 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE (Arrivé à 19h30), Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, et Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

Procuration : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Madame Chantal FLOCH donne procuration à Madame Audrey BARAZER

Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Madame Claude MOREL jusqu'à son arrivé à 19h30

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-078

OBJET : Approbation du procès-verbal du 29 aout 2023

Monsieur le maire rappelle l'objet des délibérations de la séance du 20 juin 2023 transcrites dans le procès-verbal pour la présente session :

- 1) Approbation du procès-verbal du 20 juin 2023
- 2) Décisions du maire
- 3) Convention avec le collègue Jean JAURES – Chauffage des bâtiments
- 4) Subvention au collègue Jean JAURES – Achat de matériels de cuisine
- 5) Subvention aux associations avenant n°2
- 6) Contrat d'utilisation de logiciels comptabilité et paie
- 7) Acceptation d'une subvention du diocèse de Quimper et Léon
- 8) Cession d'un terrain communal au lieu-dit la montagne
- 9) Acquisition d'un terrain impasse de la montagne
- 10) Achat d'un tracteur tondeuse zéro braquage
- 11) Demande de subvention zéro phyto -Achat d'un robot tondeuse
- 12) Nomination d'une coordonnatrice pour le recensement de la population en 2024
- 13) Convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique
- 14) Mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

-Approuve le procès-verbal de la séance en date du 29 aout 2023
Chaque conseiller présent à ce conseil est invité à signer le procès-verbal

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 25/10/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 029-212900815-20231024-2023_079-DE

COMMUNE DE HUELGOAT

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 079

SEANCE DU Mardi 24 octobre 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération : 8
Procuration(s) : 3
Votants : 11
Date de la convocation Mardi 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre à 18 heures 50 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE (Arrivé à 19h30), Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, et Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

Procuration : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT
Madame Chantal FLOCH donne procuration à Madame Audrey BARAZER
Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Madame Claude MOREL jusqu'à son arrivé à 19h30

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-079

OBJET : Décisions du maire

DÉCISION DU MAIRE N° 25-2023

Portant sur des déclarations d'intention d'aliéner

Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la vente des biens immobilier listés ci-dessous ;

Vu que ces biens se situent dans un périmètre dans lequel s'applique un droit de préemption ;

29	51 rue des cieux	24/08/2023
30	13 rue st laurent	24/08/2023
31	3 route des carrières	25/08/2023
32	1 impasse ty roch	25/08/2023
33	72 rue des cieux	01/09/2023
34	12 rue du Pouly	11/09/2023

Vu que la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption ;

DECIDE

De viser les déclarations d'intention d'aliéner pour les biens immobiliers cités

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

DÉCISION DU MAIRE N° 26-2023

*Portant sur un diagnostic amiante et plomb dans l'ancien
Bâtiment de la piscine*

Le 11 septembre 2023,

Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu le projet de réhabilitation de l'ancien de la piscine, il convient d'effectuer un diagnostic et

Vu l'offre de la société AVERTI

DECIDE

De viser l'offre la société AVERTI Concarneau, (29) pour un montant TTC de 2 460€

- La dépense n'était pas prévue au budget 2023.

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

DÉCISION DU MAIRE N° 27-2023

Portant sur des travaux d'enrobé bicouche rue des Bruyeres

Le 13 septembre 2023,

Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la nécessité de sécuriser la rue Bruyère après travaux

Vu le marché à bon de commande coordonné par Monts d'Arrée Communauté dont le titulaire est la société Eurovia

DECIDE

De viser le devis d'Eurovia agence de Morlaix (29) pour un montant TTC de 7 446€

- La dépense n'était pas prévue au budget 2023.

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

DÉCISION DU MAIRE N° 28-2023

Portant sur l'achat d'une remorque pour le tracteur tondeuse

Le 29 septembre 2023,

Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Considérant que le tracteur tondeuse n'est pas homologué pour rouler sur la route

Vu l'offre de la société L'Eléouet Jardin

DECIDE

De viser l'offre société L'Eléouet Jardin, Garlan (29) pour un montant TTC de 2 064.350€

- La dépense n'était pas prévue au budget eaux et assainissement 2023.

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

DÉCISION DU MAIRE N° 29-2023

Portant sur un avenant concernant l'aménagement du parking du centre d'accueil et de loisirs, 15 rue de Berrien

Le 27 septembre 2023,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complétée par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la demande remplacer les bornes fixes en chêne par des demi sphères en fonte noires

Vu l'offre de Jardin service, titulaire du lot n°2 aménagement paysagé

DECIDE

De viser l'offre de la société Jardin service, Plabennec (29) pour un montant TTC de 3 486€

- La dépense n'était pas prévue au budget principal 2023.

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

DÉCISION DU MAIRE N° 30-2023

Portant sur une prestation de service pour le désherbage du vieux cimetière

Le 03 octobre 2023,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complétée par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu l'offre de l'association Etude et chantier

DECIDE

De viser l'offre l'association Etude et chantier Châteaulin (29) pour un montant TTC de 2 850€

- La dépense n'était pas prévue au budget 2023.

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

DÉCISION DU MAIRE N° 31-2023

Portant sur une mission d'assistance à maitre d'ouvrage pour des travaux d'assainissement au futur lotissement à La Montagne

Le 09 octobre 2023,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complétée par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la nécessité de raccorder le futur lotissement au réseau d'assainissement existant

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

aménagement du futur lotissement
ID : 029-212900815-20231024-2023_079-DE

Vu l'offre de la société Geoexpert qui assiste déjà la commune dans l'aménagement du futur lotissement de la montagne

DECIDE

De viser l'offre d'assistance à maitre d'ouvrage de la société Geoexpert Carhaix (29) pour un montant TTC de 6 900€

- La dépense n'était pas prévue au budget 2023.

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Le Conseil municipal prend acte des décisions du maire.

▪

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 25/10/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 080

SEANCE DU Mardi 24 octobre 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération : 8
Procuration(s) : 3
Votants : 11
Date de la convocation Mardi 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre à 18 heures 50 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE (Arrivé à 19h30), Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, et Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

Procuration : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Madame Chantal FLOCH donne procuration à Madame Audrey BARAZER

Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Madame Claude MOREL jusqu'à son arrivé à 19h30

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-080

OBJET : Tarifs eau et assainissement 2024

Monsieur le maire rappelle que la commune doit contractuellement fournir au délégataire SUEZ, les tarifs applicables en 2024 pour ce qui concerne les surtaxes (consommation au m3) eau et assainissement. Il précise que les tarifs des eaux ont été augmentés de 5% cette année.

Monsieur le maire propose une augmentation de 5% des mêmes surtaxes et part fixe eau et assainissement pour l'année 2024.

	Tarifs 2023	Proposition tarifs 2024
Surtaxe eau		
Partie fixe / abonnement	11,78 €	12.37€
Surtaxe au m3 particulier	0,29 €	0.30€
Surtaxe au m3 collectivité extérieure	0,50 €	0.52€

Surtaxe assainissement		
Partie fixe/ abonnement	25,37 €	26.64€
Surtaxe au m3	0,53 €	0.56€

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

-DECIDE d'appliquer les tarifs indiqués dans les tableaux ci-dessus pour la surtaxe eau et assainissement 2024.

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 25/10/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 081

SEANCE DU Mardi 24 octobre 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération : 8
Procuration(s) : 3
Votants : 11
Date de la convocation Mardi 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre à 18 heures 50 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE (Arrivé à 19h30), Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, et Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

Procuration : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT
Madame Chantal FLOCH donne procuration à Madame Audrey BARAZER
Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Madame Claude MOREL jusqu'à son arrivé à 19h30

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-081

OBJET : Autorisation donnée au maire pour ester en justice

Considérant l'affaire en justice entre le propriétaire du bâtiment situé 1 rue des cendres et la commune de Huelgoat

Considérant qu'il y a donc lieu d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et de désigner l'avocat qui représentera la commune en justice.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

AUTORISE le maire à ester en justice dans l'affaire opposant la commune au propriétaire de 1 rue des cendres devant le Tribunal Administratif de RENNES et de NANTES,

AUTORISE et DESIGNE Maître Vincent QUENTEL, Avocat au barreau de Lorient, dont le siège social AXOTIS Avocats est sis 1 Rue Quélisoy village à 56 260 LARMOR PLAGE, pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'honoraires avec l'avocat.

▪

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 25/10/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 082

SEANCE DU Mardi 24 octobre 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération : 8
Procuration(s) : 3
Votants : 11
Date de la convocation Mardi 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre à 18 heures 50 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE (Arrivé à 19h30), Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, et Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

Procuration : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT
Madame Chantal FLOCH donne procuration à Madame Audrey BARAZER
Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Madame Claude MOREL jusqu'à son arrivé à 19h30

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-082

OBJET : Travaux de remplacement de la toiture du bâtiment 3 rue des cendres

Mr Le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment communal, situé 3 rue des cendres, il convient de procéder au remplacement de la toiture et de fenêtres de toit

Trois couvreurs ont proposé une offre pour ce chantier :

Entreprise	Montant euro HT
EURL BEDIN	18 801.67 €
SAS GUERN	14 433.50 €
EQUIP'TOIT	17 185.31 €

Mr Joel Gougay annonce à l'assemblée que l'entreprise EQUIPTOIT ne donnera pas de suite à son offre

M. Le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise EURL BEDIN pour un montant de 18 801.67€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

ACCEPTE le remplacement de la toiture et des fenêtres de toit du bâtiment communal situé 3 rue des cendres

RETIENT l'offre de l'entreprise a société EURL BEDIN pour un montant de 18 801.67€ HT.

AUTORISE Monsieur Le Maire a signé tous les documents concernant cet achat

▪

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 25/10/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 029-212900815-20231024-2023_083-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



Délibération n°2023 - 083

SEANCE DU Mardi 24 octobre 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération : 8
Procuration(s) : 3
Votants : 11
Date de la convocation Mardi 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre à 18 heures 50 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE (Arrivé à 19h30), Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, et Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

Procuration : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT
Madame Chantal FLOCH donne procuration à Madame Audrey BARAZER
Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Madame Claude MOREL jusqu'à son arrivé à 19h30

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-083

OBJET : Travaux d'enrobé voirie rue des Bruyères et parking de la maison médicale

Le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer de voirie rue des bruyères afin de sécuriser la chaussée.

Il est prévu également d'enrober le parking de la maison médicale.

Afin de réduire les couts, le choix se porte sur un enrobé bicouche.

La société EUROVIA titulaire du groupement de commande de Monts D'Arrée Communauté propose :

Désignation	Montant en euro HT
Enrobé bicouche rue des Bruyères Longueur 300m largueur 6.5m	6205 €
Enrobé bicouche parking de la maison médicale 220 m2	594€
	6 799 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

-VALIDE les travaux d'enrobé rue des bruyères et au parking de la maison médicale

-VALIDE la proposition de travaux de la société Eurovia pour un montant de 6 799€ HT.

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 25/10/2023

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
M. Jacques THEPAUT**



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 084

SEANCE DU Mardi 24 octobre 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération : 8
Procuratation(s) : 3
Votants : 11
Date de la convocation Mardi 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre à 18 heures 50 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE (Arrivé à 19h30), Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, et Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

Procuratation : Monsieur Gérard TOSSER donne procuratation à Monsieur Jacques THEPAUT
Madame Chantal FLOCH donne procuratation à Madame Audrey BARAZER
Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuratation à Madame Claude MOREL jusqu'à son arrivé à 19h30

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-084

OBJET : Travaux d'installation d'un cabanon et raccordement électrique pour le robot tondeuse

Rapporteur, Mr Aurélien Monfort

Suite à l'achat du robot tonte pour le terrain de football Corentin Tymen, il est nécessaire d'installer un cabanon pour abriter la station de recharge du robot. Celui-ci devra être alimenté électriquement et il sera équipé d'un compresseur pour le nettoyage du robot.

Désignation	Entreprise	Montant en euro HT
Cabanon pour robot de tonte	CONSTRUCTION DE L'ELLEZ	4 909.12 €
Fourniture électrique	CDL	1005.18 €
Modification du coffret éclairage pétanque	SIECE	1215.20 €
Travaux dalle et tranché	Mont d'Arrée Communauté (Fonctionnement)	1090 € (TTC)
Achat d'un compresseur air	CMB PROLIANS	200.30 €

Une déclaration de permis de construire a été effectuée auprès des services de l'état.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

-VALIDE les travaux d'installation d'un cabanon pour le robot tonte au terrain Corentin Tymen

-VALIDE la proposition de travaux énoncés dans le tableau ci-dessus.

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 25/10/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 085

SEANCE DU Mardi 24 octobre 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération : 8
Procuration(s) : 3
Votants : 11
Date de la convocation Mardi 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre à 18 heures 50 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE (Arrivé à 19h30), Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, et Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

Procuration : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT
Madame Chantal FLOCH donne procuration à Madame Audrey BARAZER
Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Madame Claude MOREL jusqu'à son arrivé à 19h30

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-085

OBJET Choix d'un logiciel de verbalisation des stationnements gênants

Mr Le Maire informe l'assemblée du souhait de la municipalité de mettre en place la verbalisation des stationnements gênants.

Pour rappel :

L'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) intervient sur la voie publique après agrément du procureur de la République et assermentation par le tribunal de police.

Elle est compétente pour constater et verbaliser 5 catégories d'infractions :

1/ les cas d'arrêts, de stationnements gênants, abusifs ou interdits, à l'exclusion des arrêts ou stationnements dangereux (art. L 130-4, R 130-4, code de la route) ;

2/ le défaut d'apposition du certificat d'assurance sur les véhicules (art. R 211-21-5, code des assurances) ;

3/ le manque de respect des dispositions des règlements sanitaires relatifs à la propreté des voies publiques (art. L 1312-1, code de la santé publique) ;

4/ le non respect des règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage (art. 2, décret n° 95-409 du 18/04/1995) ;

5/ le non respect des règles de circulation, d'arrêt et de stationnement des véhicules dans les cours de gares (art. L 2241-1, code des transports).

Deux entreprises ont été sollicités pour présenter leur solution de verbalisation électronique

Les propositions comprennent :

-La fourniture du matériel (tablette, téléphone, lecteur de carte, câblage), le paramétrage et la formation de l'agent ASVP.

-La maintenance et assistance annuelle

Désignation	LOGITUD	YPOK
Matériels, mise en service et formations	1685 € HT	2565 € HT
Maintenance et assistance annuelle	200 € HT	248 € HT

Il est proposé à l'assemblée de retenir la solution de l'entreprise LOGITUD

M. Le Maire propose une mise en application à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

-**VALIDE** que l'agent ASVP procède à la verbalisation des infractions pour lesquelles elle est assermentés à partir du 1^{er} janvier 2024.

-**VALIDE** la proposition de la société LOGITUD pour les équipements de verbalisation électronique.

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 25/10/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 086

SEANCE DU Mardi 24 octobre 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération : 8
Procuration(s) : 3
Votants : 11
Date de la convocation Mardi 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre à 18 heures 50 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE (Arrivé à 19h30), Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, et Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

Procuration : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Madame Chantal FLOCH donne procuration à Madame Audrey BARAZER

Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Madame Claude MOREL jusqu'à son arrivée à 19h30

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

OBJET Choix d'un logiciel pour le droit de place

Mr Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de moderniser les encaissements de droits de place (Le Marché, les terrasses, la fête foraine et autres occupations du domaine public).

Deux entreprises ont été sollicités pour présenter leur solution de gestion de régie droit de place :

- La fourniture du matériel (tablette, téléphone, lecteur de carte, câblage), le paramétrage et la formation de l'agent ASVP.
- La maintenance et assistance annuelle

Désignation	LOGITUD	YPOK
Matériels et logiciels	2250 € HT	759 € HT
Mise en service et formations	1500 € HT	3 937.50 € HT
Maintenance et assistance annuelle Hébergement de la régie et module de paiement carte bancaire	1640 € HT	348.00€ HT

Il est proposé à l'assemblée de retenir la solution de l'entreprise LOGITUD

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

- VALIDE** que la dématérialisation des encaissements de droit de place
- VALIDE** la proposition de la société LOGITUD pour la solution de gestion de régie droit de place

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 25/10/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 087

SEANCE DU Mardi 24 octobre 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération : 9
Procuration(s) : 2
Votants : 11
Date de la convocation Mardi 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre à 18 heures 50 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE (Arrivé à 19h30), Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, et Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

Procuration : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT
Madame Chantal FLOCH donne procuration à Madame Audrey BARAZER
Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Madame Claude MOREL jusqu'à son arrivé à 19h30

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-087

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Mr Gaëtan PEYREBESSE rejoint l'assemblée à 19h30

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal par délibération n°2023-077 du 29 août 2023,

Considérant la radiation des cadres d'un poste adjoint technique principal de 2ème classe

Considérant la création d'un poste de catégorie B au grade de technicien pour le service technique

A compter de cette délibération, le tableau des effectifs titulaires de la collectivité sera composé comme suit :

ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Filière administrative			Filière administrative		
Grade	NB	Cat	Grade	NB	Cat
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	B
Adjoint admin. principal 1 ^{ère} classe	1	C	Adjoint admin. principal 1 ^{ère} classe	1	C
Adjoint admin. principal 2 ^{ème} classe	1	C	Adjoint admin. principal 2 ^{ème} classe	1	C
Adjoint administratif	1	C	Adjoint administratif	1	C
Filière technique			Filière technique		
Agent de maîtrise principal	1	C	Technicien	1	B
Agent de maîtrise	0	C	Agent de maîtrise principal	1	C
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	1	C	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	1	C
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	5	C	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	5	C
Adjoint Technique	2	C	Adjoint Technique	1	C
Filière Médico-sociale			Filière Médico-sociale		
ATSEM Principale 1 ^{ère} classe	1	C	ATSEM Principale 1 ^{ère} classe	1	C

Soit au total : 14 agents

Le conseil approuve à cette modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

➤ **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs

▪

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 25/10/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 088

SEANCE DU Mardi 24 octobre 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération : 9
Procuration(s) : 2
Votants : 11
Date de la convocation Mardi 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre à 18 heures 50 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE (Arrivé à 19h30), Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, et Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

Procuration : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Madame Chantal FLOCH donne procuration à Madame Audrey BARAZER

Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Madame Claude MOREL jusqu'à son arrivé à 19h30

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-088

OBJET : Sollicitation du fond de concours dans le cadre des travaux d'aménagement du parking du CAL

Mr Le Maire souhaite inscrire les travaux d'aménagement du parking paysagé du Centre d'Accueil et de Loisirs au titre du fonds de concours 2023 de Mont d'Arrée Communauté.

Etat des dépenses :

387 065.03 € HT

Montant du fond de concours sollicité :

18 435 €

Il n'y a pas eu d'autres subventions pour ce chantier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

-AUTORISE M. Le Maire de solliciter les fonds de concours de Mont d'Arrée Communauté dans le cadre des travaux d'aménagement du parking paysagé du centre d'accueil et de loisirs

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 25/10/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 089

SEANCE DU Mardi 24 octobre 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération : 9
Procuration(s) : 2
Votants : 11
Date de la convocation Mardi 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre à 18 heures 50 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE (Arrivé à 19h30), Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, et Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

Procuration : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT
Madame Chantal FLOCH donne procuration à Madame Audrey BARAZER
Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Madame Claude MOREL jusqu'à son arrivé à 19h30

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-089

OBJET : Avis sur la poursuite d'exploitation de la déchèterie du vieux tronc par le SIRCOB

Suite aux travaux de réaménagement réalisé au pôle déchet implanté dans la ZA du vieux tronc, commune de Poullaouen, le conseil municipal doit donner un avis concernant la poursuite d'exploitation de la déchèterie par le SIRCOB

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

-DONNE un avis favorable à la poursuite d'exploitation de la déchèterie du vieux tronc, commune de Poullaouen par le SIRCOB

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 25/10/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 090

SEANCE DU Mardi 24 octobre 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération : 9
Procuration(s) : 2
Votants : 11
Date de la convocation Mardi 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre à 18 heures 50 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE (Arrivé à 19h30), Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, et Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

Procuration : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT
Madame Chantal FLOCH donne procuration à Madame Audrey BARAZER
Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Madame Claude MOREL jusqu'à son arrivé à 19h30

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-090

OBJET : Modification de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler les commissions de contrôle des listes électorales en application des articles R7 et L19 du code électoral. (Tribunal judiciaire de Brest)

Monsieur Le Maire propose Madame Claude MOREL pour cette commission.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

-DONNE un avis favorable à la nomination de Madame Claude Morel à la commission de contrôles des listes électorales.

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 25/10/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 091

SEANCE DU Mardi 24 octobre 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération : 9
Procuration(s) : 2
Votants : 11
Date de la convocation Mardi 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre à 18 heures 50 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE (Arrivé à 19h30), Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, et Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

Procuration : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT
Madame Chantal FLOCH donne procuration à Madame Audrey BARAZER
Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Madame Claude MOREL jusqu'à son arrivé à 19h30

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-091

OBJET : Avis sur la composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne

Vu l'article L 111-9-2 du code général des collectivités Territoriales, disposant que dans chaque région il est institué une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, et que la composition et le nombre de s membres de ladite conférence sont déterminés par une délibération du conseil régionale prise sur avis conforme de la majorité des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunal à fiscalité propre compétent en matière d'urbanisme et des conseils municipaux des communes n'ayant pas transféré la compétence en matière de plan local d'urbanisme :

Après avoir pris connaissance de la proposition formulée par le Président de la Région Bretagne, en accord avec le Président de la conférence des Scots de Bretagne et le président de l'Association des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, d'une composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols incluant quarante et un membres définis comme suit :

Un représentant de l'état

Un représentant du Conseil Régionale de Bretagne

Un représentant de chacun des 27 établissements publics compétent en matière de Schémas de Cohérence Territoriale de Bretagne.

Un représentant de chacune de 4 associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Bretagne

Un représentant de chaque département breton

Un représentant de la délégation régionale de l'association des intercommunalités de France.

Un représentant de Baud Communauté, seul EPCI de Bretagne non couvert par un SCOT

Un représentant de la commune de Ouessant et un de celle de Sein, les 2 seules communes compétentes en matière d'urbanisme non membre d'un EPCI et nos couvertes par un SCOT

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	8	
Vote contre :	0	
Abstention :	0	M. QUEMENER, M GOUGAY et Mme MOREL

-DONNE un avis favorable à la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par le Président de la Région Bretagne

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 25/10/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 092

SEANCE DU Mardi 24 octobre 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération : 9
Procuration(s) : 2
Votants : 11
Date de la convocation Mardi 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre à 18 heures 50 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE (Arrivé à 19h30), Monsieur Marc QUEMENER, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, et Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Audrey BARAZER

Absents : Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Michèle MULLER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN et Monsieur Gérard TOSSER

Procuration : Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT
Madame Chantal FLOCH donne procuration à Madame Audrey BARAZER
Monsieur Gaëtan PEYREBESSE donne procuration à Madame Claude MOREL jusqu'à son arrivé à 19h30

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2023-092

OBJET : Dissolution du budget annexe CCAS

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code l'action et des familles, le centre communal d'action sociale est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus.

Il est donc désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants.

Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015- 991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit les conditions du code de l'action sociale et des familles, Il est donc proposé de dissoudre le budget annexe du CCAS et de l'intégrer au budget communal au 31 décembre 2023.

Cette dissolution au 31 décembre 2023 a pour conséquence :

- la suppression du budget du CCAS
- la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget communal au terme des opérations de liquidation.

Les comptes 2023 du budget du CCAS seront donc arrêtés au 31 décembre 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

DECIDE la suppression du budget annexe du CCAS au 31 décembre 2023 et son intégration dans le budget communal et accepte que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget communal au terme des opérations de liquidation

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 25/10/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

